

COMPTE-RENDU SEANCE du 24 août 2018

Le vendredi vingt quatre août deux mil dix huit à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil municipal de la nouvelle Mairie, place Jean de Bonnefon, sous la présidence de François DANEMANS, maire en exercice.

Présents : François DANEMANS, Robert MALBOS, François LISSAC, Antoine PUECH, Philippe CHABUT, Carole PUECH, Edouard de BONNAFOS, Josette MERCADIER, Colette LABRUNIE.

Pouvoirs : Jean-Marc LABORIE à François DANEMANS
Perrine MERESSE à Colette LABRUNIE.

Secrétaire : Colette LABRUNIE.

Approbation de la séance du 29 juin 2018 : Après lecture, le compte rendu de la séance du 29 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

1/ AMENAGEMENT DU PAVE

Monsieur le Maire indique que les travaux réalisés par l'entreprise MATIERE atteignent à présent la rue du Salamidou. Il propose :

1/ que les travaux de mise en séparatif des réseaux humides soient poursuivis dans une partie de cette rue dans la mesure où une tranchée doit être effectuée de toutes façons pour l'enfouissement des réseaux secs. Le montant supplémentaire est d'environ 2000 euros.

2/ qu'une tranchée supplémentaire soit réalisée dans la rue du Fossé, pour le bouclage du réseau AEP, qui permettrait de couper l'eau dans ce secteur de Calvinet, en cas de recherche de fuite par exemple, et non dans toute la commune. Le coût est de 3 502 € HT.

Considérant ces travaux judicieux, le conseil municipal accepte l'estimation et le devis.

3/ aux membres de la commission « travaux » de se rendre à l'une des prochaines réunions de chantier, fixées le lundi à 14h00 à partir du 3 septembre.

Enfin, il informe de l'accord du Conseil départemental de transférer la subvention de 22 000 euros accordée au titre du Fonds Cantal Solidaire pour l'année 2018 pour l'enfouissement des réseaux de la place du Colombier, sur les travaux d'aménagement du Pavé.

2/ ECLAIRAGE PUBLIC SUITE AU RENFORCEMENT BT SEC – La Roubine – (délibération n° 28 -2018)

Le syndicat départemental d'énergies du Cantal a proposé à la commune, par courrier du 15 juin 2018, de renforcer le réseau électrique du chemin de la Roubine, consistant dans l'enfouissement du réseau existant, actuellement aérien.

Cela entraînerait une participation de la commune d'un montant de 649,35 €.

texte délibération:

Monsieur le Maire expose que les travaux d'Eclairage Public suite au renforcement Basse Tension SEC à La Roubine peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 1 298.70€
Le montant total HT de l'opération s'élève à 1 298,70 € HT.

Le montant total HT de l'opération s'élève à 1 298,70 € HT.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT de l'opération,

Soit :-1^{er} versement au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1/ de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,

2/ d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,

3/ d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux.

3) PRIX DU REPAS DE CANTINE ET TARIF GARDERIE – (délibération n° 29 -2018)

Après discussion autour du prix de revient du repas de cantine et du prix facturé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le repas enfant à 2.20 euros au lieu de 2.10 euros pour l'année scolaire 2018-2019.

Le tarif de la garderie est fixé à 2.25 euros de l'heure.

Ces tarifs prendront effet à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Réflexion sur la mise en place d'une garderie le mercredi après-midi :

Lecture du courrier du Président de l'APE, en date du 27 juillet 2018, sollicitant une réflexion pour la mise en place d'une garderie pour les enfants le mercredi après-midi.

Quelques familles ayant fait part de la difficulté de faire garder leurs enfants le mercredi après-midi, l'APE a réalisé un sondage auprès des parents d'élèves. Il en résulte un souhait de mettre en place une garderie et une cantine le mercredi.

Après discussion, le conseil municipal pourrait envisager cette mise en place à titre expérimental en partenariat avec l'école de Mourjou, dont la médiathèque pourrait accueillir les enfants pour la garderie.

4) TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Depuis l'arrêté préfectoral n°94-1020 du 5 août 1994, la commune de Calvinet est en zone de répartition des eaux (ZRE).

Conformément à l'article L2224-12-4 du code général des collectivités territoriales, tout tarif dégressif de l'eau est en principe interdit depuis le 1^{er} janvier 2010 en ZRE.

Le budget de l'eau et de l'assainissement ne doit pas servir à alimenter le budget général et inversement.

Le prix de l'eau doit donc permettre de financer l'ensemble des investissements (mise aux normes, mise en place de nouveaux ouvrages par exemple) et les frais de fonctionnement du service (frais de personnel, électricité, produits de traitement, renouvellement du matériel, élimination des déchets etc.).

Dans la perspective du regroupement Calvinet/ Mourjou, il convient de réduire l'écart de tarif de l'eau potable entre les deux communes.

Enfin, concernant l'assainissement, compte-tenu :

- des travaux engagés et des nouvelles charges à assumer,
- et des travaux à engager à l'avenir, compte-tenu de la vétusté du réseau, de dysfonctionnements avérés (cf. le diagnostic du bureau d'études CEREG) et de l'ancienneté de la station d'épuration,

il est proposé d'instituer un abonnement fixé à 30 €.

1/ eau (délibération n° 30 -2018)

Le conseil municipal décide de supprimer les tranches de facturation et détermine un tarif unique :

le m3	0,88 euros
Location du compteur	70,00 euros (inchangé)

Cette décision est prise à l'unanimité.

Tarifs de l'assainissement 2019 (délibération n° 31 -2018)

Mise en place d'un abonnement : 30 euros annuel

Tarif au m3 : 0.77 euros (inchangé)

Cette décision est prise avec 10 voix pour et 1 abstention.

Ces nouveaux tarifs seront appliqués lors de la facturation de l'automne 2019.

5) PROJET DE REGROUPEMENT DES COMMUNES DE CALVINET ET DE MOURJOU

Monsieur le Maire informe le conseil qu'avec Raymond DELCAMP, maire de Mourjou, il a rencontré le secrétaire général de la Préfecture, lundi 13 août.

Cette réunion avait pour but d'informer la Préfecture du projet de regroupement, d'exposer les démarches déjà entreprises, et de recueillir d'éventuels conseils.

Une réunion de travail est envisagée à Calvinet avec le secrétaire général et Madame Lutic, directrice académique des services de l'Education nationale dans le département (plus particulièrement sur la question du maintien du RPI) probablement le lundi 17 septembre.

Les conseillers municipaux sont conviés à cette réunion.

6) PISTE FORESTIERE DES CAMPS DE COURS ET DE LA GRANIERE

Lors du dernier conseil municipal, la commune a décidé d'adhérer à l'association syndicale libre des Camps de Cours et de la Granière.

A présent le conseil municipal confirme la mise à disposition de l'agent technique pour l'entretien de la piste dans les mêmes termes que les autres communes.

7) FONDS CANTAL INNOVATION : DEPOT D'UNE INTENTION DE PROJET AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors de la dernière séance du Conseil, il leur a présenté l'appel à projets du Conseil départemental « Dynamisation et revitalisation des centres-bourgs ou cœurs de villes ».

Afin de pouvoir déposer une intention de projet pour le 14 septembre, il propose aux conseillers intéressés de se réunir le 7 septembre, pour échanger sur l'aménagement futur du secteur « Maisons Polygone – terrain de pétanque – maison de santé – gendarmerie – salle des fêtes –place du Colombier ».

Texte de la délibération : CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'APPEL A PROJETS « DYNAMISATION ET REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS OU CŒURS DE VILLES » (FONDS CANTAL INNOVATION) – (délibération n° 32 -2018)

Vu l'appel à projets « Dynamisation et revitalisation des centres-bourgs ou cœurs de villes » proposé par le Conseil départemental du Cantal dans le cadre du Fonds Cantal Innovation,
Vu le cahier des charges,

Vu le guide à l'attention des communes,

Considérant que l'aménagement du secteur communal du Colombier et de ses abords est susceptible d'entrer dans le champ d'application de l'appel à projets susvisé,

Considérant que ce secteur accueille la gendarmerie, la maison de santé, la salle polyvalente, un terrain de pétanque,

Qu'il accueillera d'ici 2020 six pavillons locatifs pour personnes âgées non dépendantes,

Considérant que la requalification de ce secteur, qui fait partie du centre-bourg, permettra de revitaliser ce dernier, en créant des logements adaptés pour une partie de la population, en améliorant le cadre de vie des habitants - notamment en permettant une meilleure accessibilité des espaces publics - et en valorisant le patrimoine communal,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer un dossier d'appel à manifestation d'intérêt pour le 14 septembre 2018.

8) QUESTIONS DIVERSES

8-1 Rénovation du logement de la Poste

Monsieur le Maire expose les démarches qu'il continue à entreprendre auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, afin d'obtenir la subvention demandée au titre du « plan Ruralité » de la Région.

La Région a accusé réception le 10 août 2018 du dossier qu'elle a reçu le 19 décembre 2016.

8-2 Le Vernassal

Monsieur le Maire expose qu'il a fait part de ses observations à Maître Géraud MERAL, avocat de la commune, et qu'il attend ses dernières conclusions.

Le dossier devrait être plaidé le 13 septembre au tribunal paritaire des baux ruraux.

Par-ailleurs, il fait part d'une nouvelle demande de monsieur et madame Christophe CAMBRAYE, reçue ce jour, et qui sera en conséquence évoquée lors du prochain conseil municipal.

8-3 Bâtiment de la gendarmerie

Après consultation de Laurent BRU, afin de résoudre le problème du dérèglement du chauffage de la gendarmerie, le devis de ce dernier, relatif à la pose de robinets thermostatiques a été accepté.

Par-ailleurs, les travaux de rénovation de l'appartement prévu au budget, commenceront mi-octobre.

8-4 Baignade et étang

Perrine MERESSE et Antoine PUECH, conseillers municipaux, ont formulé plusieurs propositions (courriels des 26 juillet et 23 août), notamment de sécurisation de l'étang et de la baignade.

Elles seront étudiées en vue de la prochaine saison touristique.

8-5 Adressage postal

Le dossier élaboré lors de la précédente mandature a été envoyé pour avis au groupe La Poste, qui n'a pas encore répondu à ce jour.

8-6 Demande de raccordement au réseau d'assainissement

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de madame Michèle GAUMY, domiciliée chemin du Roc du Vent.

Celle-ci souhaite être raccordée au réseau communal d'assainissement.

Cette demande est susceptible d'être accueillie si la maison de madame GAUMY est dans le zonage d'assainissement collectif élaboré en son temps.

Dans l'affirmative, un devis sera demandé à l'entreprise MATIERE, actuellement sur place.

8-7 Cimetière communal

Monsieur le Maire expose que le cimetière communal souffre d'un entretien insuffisant. Il ne s'agit pas seulement des herbes folles très nombreuses cette année, mais de la dégradation des allées dans le vieux cimetière.

Une réflexion sera engagée à ce sujet.

La séance est levée à 23h00.